

4-2-3
Plan de la
Trame verte et bleue
Epinay-sur-Seine

- Noyaux de biodiversité**
- noyaux primaires
 - noyaux secondaires
 - noyaux tertiaires
- Seconde peau des noyaux de biodiversité primaires et secondaires**
- parcelles contigües aux noyaux
- Continuités écologiques**
- continuités écologiques
- Hydrographie**
- cours présumés et projetés des rus
 - zones humides
 - Seine, canal et plans d'eau
 - marges de recul inconstructibles de 15 mètres de part et d'autre des rives de la Seine
 - marges de recul inconstructibles de 10 mètres, à l'exception des constructions et installations nécessaires à l'exploitation du canal, de part et d'autre des berges de celui-ci
 - marges de recul inconstructibles obligatoires de 5 mètres de part et d'autre du talweg des rus
 - marges de recul inconstructibles conseillées de 15 mètres de part et d'autre du talweg des rus
- Fond cadastral**
- Bâti
 - Parcelles

REVISION DU PLUI
APPROUVEE EN CONSEIL DE TERRITOIRE DU 16 DECEMBRE 2025